

SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT
25650 MONTBENOIT
Tél : 03.81.38.17.71
Fax : 03.81.38.19.68

A Montbenoit, le 29/04/2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 avril 2014

Présents : Tous les membres

Vote des comptes de gestion 2013 du budget principal et caveaux :

Le conseil syndical décide de procéder au vote du compte de gestion 2013 du budget principal étant rigoureusement identiques avec le compte administratif 2013 du budget principal.

En conséquence, le conseil procède au vote et le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité

Le conseil syndical décide de procéder au vote du compte de gestion 2013 du budget caveaux étant rigoureusement identiques avec le compte administratif 2013 du budget caveaux.

En conséquence, le conseil procède au vote et le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2013 du budget principal et caveaux

Le conseil syndical décide de procéder au vote du compte administratif 2013 du budget principal étant rigoureusement identiques avec le compte de gestion 2013 du budget principal.

En conséquence, le conseil procède au vote et le compte administratif 2013 a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil syndical décide de procéder au vote du compte administratif 2013 du budget caveaux étant rigoureusement identiques avec le compte de gestion 2013 du budget caveaux.

En conséquence, le conseil procède au vote et le compte administratif 2013 a été approuvé à l'unanimité ;

Vote du budget primitif 2014

Le conseil syndical décide de procéder au vote du budget primitif 2014.

En conséquence, le conseil procède au vote et le budget primitif 2014 a été approuvé à l'unanimité .

Vote de la dissolution du budget caveaux

Le conseil syndical décide de procéder à la dissolution du budget annexe caveaux. Pour se faire il propose de ventiliser l'affectation de résultat au compte 1068 constater à tort sur l'opération inscrite au 4582.

En conséquence le conseil procède au vote pour la dissolution du budget annexe caveaux après comptabilisation des écritures prévu au budget primitif.

La séance close à 21 h30.

Le Président par intérim
C. POURCHET